

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 85

Chargée de l'examen du postulat de Socchi Loris – « Jumelage de Lausanne avec une commune palestinienne. »

Présidence :	Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts)
Membres présents :	Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Karine ROCH (rempl. Mme Fahmy (Les Verts)) ; M. Louis DANA (rempl. Mme De Dea (soc.)) ; Mme Joëlle RACINE (rempl. M. Kulmiye (soc.)) ; Mme Audrey PETOUD (soc.) ; M. Jacques-Étienne RASTORFER (rempl. M. Yemane (soc.)) ; M. Olivier MARMY (rempl. Mme Dumoulin (PLR)) ; M. Yann LUGRIN (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Loris SOCCHI (EàG) ; M. Thibault SCHALLER (UDC).
Membres excusés :	Mme Virginie CAVALLI (v'lib.)
Représentant de la Municipalité :	M. Grégoire JUNOD, syndic et directeur de Culture et Développement urbain.
Invitée :	Mme Mélanie DUPARC, responsable des relations internationales.
Notes de séances	Mme Camille LEMERY

Lieu : Salle du Conseil communal

Date : 04.06.2025 - Début et fin de la séance : 13h05 – 13h40

Selon **le postulant**, la Ville de Lausanne s'est prononcée sur le génocide en cours à Gaza, mais cela a peu d'impact. Lausanne pourrait utiliser le jumelage afin de créer un lien et une collaboration avec une commune palestinienne. Ce lien serait symbolique et permettrait à la Ville d'avoir un impact international sur la crise humanitaire actuelle.

Monsieur le Syndic explique qu'historiquement l'absence de jumelage de la ville de Lausanne répond à une exigence formulée par le Comité International Olympique (CIO). De nombreuses villes candidates pour l'organisation des jeux olympiques auraient souhaité se jumeler avec Lausanne par intérêt, du fait de son statut de capitale olympique. La Ville de Lausanne a donc plutôt privilégié des projets de collaboration tels que celui mené avec Nouakchott, en Mauritanie, qui dure depuis 15 ans et qui bénéficie de financements spécifiques notamment grâce au centime solidaire sur l'eau. Bien que le jumelage de Lausanne avec une commune palestinienne soit aujourd'hui possible, la Ville examinera le postulat dans l'optique de mettre en place ce type de projets car le jumelage n'est pas le meilleur outil de collaboration et de coopération.

Un.e commissaire avance que sur le portail du Conseil de l'Europe, 3 jumelages sont mentionnés concernant la Ville de Lausanne, un avec Akhisar en Turquie, un deuxième avec Osijek en Croatie et le dernier avec la ville de Pernik en Bulgarie

Conseil communal de Lausanne

Madame la responsable des relations internationales explique qu'historiquement, il y a effectivement eu un partenariat avec Osijek qui a pris fin il y a plus d'une dizaine d'années. Quant aux deux autres villes, elle affirme qu'il n'y a jamais eu de jumelage officiel dont on retrouve acte au sein de l'administration.

Le postulant précise que d'autres formes de collaboration que le jumelage sont évoquées dans le postulat.

Un.e commissaire se dit favorable à l'idée de développer un partenariat ou une aide spéciale, car il pourrait être effectivement compliqué d'effectuer un jumelage. Il mentionne deux initiatives déjà prises par la Ville, telles que la somme de 50'000 CHF débloquée à deux reprises pour Gaza, ou l'initiative de la déclaration des villes de Genève et Lausanne cosignée par des dizaines d'autres communes suisses.

Monsieur le Syndic explique que la Ville ne dispose pas de ressources illimitées pour développer des partenariats, l'équipe des relations internationales étant composée de 5 personnes.

Un.e commissaire avance que créer un jumelage serait un acte d'autant plus symbolique du fait que Lausanne n'est encore jumelée avec aucune commune. Elle mentionne le nom de Madame Sigrid Kaag, coordinatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient, avec qui elle avait évoqué l'idée de jumeler Lausanne avec la ville palestinienne de Ramallah, ces deux villes étant assez similaires quant à leurs nombres d'habitants.

Monsieur le Syndic précise que la Ville reçoit plusieurs demandes de jumelages par année, et que si Lausanne se couple avec une ville palestinienne, d'autres jumelages seront certainement à prévoir, par exemple avec des villes ukrainiennes, africaines dans le cadre de l'AIFM ou des villes olympiques. Pour cette raison, la mise en place de partenariats est l'option à privilégier car elle garantit la mise en place de projets concrets.

Des commissaires discutent de la portée symbolique d'un jumelage. Un commissaire ne voit pas ce que cela apporterait concrètement. Pour d'autres, cela permettrait de mettre de la pression sur le gouvernement. La déclaration des villes de Genève et Lausanne a poussé par exemple le Conseil fédéral à s'exprimer.

Des commissaires discutent de l'importance accordée au conflit israélo-palestinien. Un.e commissaire s'étonne qu'on ne parle pas d'autres régions en crise. Pour d'autres commissaires cette importance se justifie par le fait qu'Israël, berceau de plusieurs cultures, se définit depuis 1948, comme la seule démocratie du Moyen-Orient. Pour cette raison, il est normal d'être plus attentif à ses dérives et violations du droit international et justifié d'agir spécifiquement pour cette crise comme cela a été fait pour l'Ukraine lors du conflit avec la Russie. Pour un.e commissaire, la mission même du politique est de hiérarchiser, de discriminer, et de choisir où les différents moyens vont être investis. Pour un.e commissaire dire qu'il faut prendre position en vertu du fait qu'Israël se revendique comme un pays proche de l'Occident et démocratique n'est pas un argument forcément recevable.

Monsieur le Syndic rappelle que le Conseil communal a voté l'augmentation des crédits à la coopération internationale. Il mentionne le rapport Solidarité internationale qui contient les différents projets que mène Lausanne, notamment dans des pays se trouvant en zones de conflit. Il évoque aussi les aides d'urgence octroyées en Syrie, à Gaza, au Liban, au Maroc après les tremblements de terre, ou encore en Turquie.

Conseil communal de Lausanne

Il précise qu'une petite partie des fonds est allouée à des projets de coopération directe avec des villes, une autre partie est investie dans des projets en collaboration avec l'AIMF, et enfin la partie la plus importante est allouée aux projets présélectionnés par la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) en fonction des critères et des priorités de la Ville.

Concernant le jumelage, il indique que celui-ci ne répond à aucune règle formelle, légale ou institutionnelle.

Selon **un.e commissaire** le jumelage et les projets évoqués pourraient aller de pair.

Le postulant rappelle l'énorme soutien apporté à l'Ukraine lors de la guerre. Il estime que le même soutien devrait être apporté à la Palestine. Il ne voit pas de problème à ce que Lausanne soit jumelée avec plusieurs autres villes.

Un.e commissaire estime qu'il est nécessaire d'engager des actions concrètes et symboliques pour Gaza car le modèle démocratique basé sur le respect des individus, des minorités et des frontières étatiques est en train de voler en éclat ces dernières années. Le fait que des dizaines de collaborateurs aux Affaires Étrangères appellent leur responsable, M. Ignazio Cassis, à prendre des mesures contre Israël est révélateur de la gravité de la situation.

Conclusion de la commission : 8 oui 3 non 1 abstention

La commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, le 6 septembre 2025

La rapportrice :

Tatiana Taillefert